

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 28 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 9			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : SIMER – Signature d'une convention de mise à disposition d'une zone de compostage partagé sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'obligation du 1^{er} janvier 2024 de mettre à disposition des usagers une zone de compostage partagé, il convient de signer une convention avec le SIMER. La convention s'étend durant la durée de vie des composteurs mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 2 décembre 2024

Le Maire,
Vincent LAUER

